

# NEGOFIL

## LA NEWSLETTER DU NEGOCE

NEGOFIL, la newsletter de la FDMC,  
Organisation professionnelle des Distributeurs de Matériaux de Construction

### Agenda



- **26 juin** : Rendez-vous avec le cabinet du Premier Ministre à Matignon
- **30 juin** : Réunion de la CPPNI
- **6 Juillet** : Réunion de la Commission formation de la FDMC
- **7 juillet** : Assemblée générale du Medef - CA Constructys - Réunion du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) - Assemblée Générale Medef IDF
- **10 Juillet** : Réunion de la CPNEFP

### La FDMC reçoit à Matignon



Une délégation de la FDMC, emmenée par la Présidente Marie Arnout et composée d'Olivier Touchais, Adrienne Ouvrier et Laurent Martin Saint Leon a été reçue ce matin à l'Hôtel de Matignon par les conseillers du Premier Ministre Sébastien, Franck Staub et Romain Cordier. Des échanges denses et concrets autour de la REP PMCB, de l'impact de la crise des matières premières, des contrôles de taxe foncière et d'autres aspects réglementaires. La Présidente Arnout a tenu à tirer la sonnette d'alarme en précisant que la profession assumait des contraintes très lourdes dans un contexte de marché tendu. L'écoute et la qualité de dialogue des interlocuteurs de la Fédération peuvent laisser espérer une prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat et une reconnaissance du rôle crucial de la distribution de matériaux de construction pour l'ensemble de la filière bâtiment.

### REP PMCB : la refondation se précise, la période transitoire reste un point de vigilance majeur



Une réunion de suivi s'est tenue le 22 juin dernier à l'initiative du cabinet du ministre de la Transition écologique, en présence des acteurs de la filière. Le ministère a confirmé les grands principes de la réforme, notamment la suppression de l'obligation de reprise imposée aux distributeurs, remplacée par un dispositif fondé sur le volontariat. Pour la FDMC, cette évolution constitue une avancée essentielle. Plusieurs ajustements techniques ont également été présentés. La question des zones blanches et de la définition des matériaux matures demeure un sujet de vigilance. La FDMC soutient le principe de la refondation, mais alerte sur la nécessité de sécuriser la période transitoire. Les remontées terrain font encore état de retraits de contenants et de ruptures de service. Les distributeurs n'ont pas à supporter les incohérences d'un dispositif en transition. La FDMC rappelle également sa demande de gel des éco-contributions dans l'attente de la mise en œuvre effective de la refondation, afin de ne pas alourdir le coût des matériaux dans une période déjà marquée par de fortes tensions tarifaires.

### La FDMC participe aux travaux de la Commission des comptes commerciaux de la Nation



Cette instance réunie le 18 juin dernier, constitue un lieu d'échange et d'analyse consacré à la situation du commerce et à la qualité des données statistiques permettant d'en rendre compte. Y participent les représentants des organisations professionnelles du commerce, des personnalités qualifiées ainsi que des représentants d'institutions contribuant à l'observation de l'activité économique. Ses travaux portent notamment sur l'évolution de l'activité, les données sectorielles, les transformations des circuits de distribution, les nomenclatures d'activité et les enjeux de fiabilisation statistique. Ils permettent de faire remonter les réalités de terrain et de contribuer à une meilleure représentation des différents métiers du commerce. La participation de la FDMC à cette commission permet de faire entendre les spécificités du négoce de matériaux de construction, secteur à la fois commercial, logistique et territorial, et de veiller à ce que les données publiques reflètent au mieux la réalité économique des entreprises de la profession.

### Fiscalité locale : la prise en compte des grandes emprises foncières



Les contrôles fiscaux portant sur la qualification et la pondération des surfaces, au titre de la taxe foncière et de la CFE, peuvent entraîner des revalorisations très importantes des bases imposables. Cette situation est particulièrement problématique pour les entreprises du négoce, dont les sites présentent des caractéristiques spécifiques : cours à matériaux, zones de stockage, aires de chargement, espaces de circulation et surfaces extérieures indispensables à l'activité. La difficulté tient à l'inadaptation des catégories fiscales existantes aux réalités opérationnelles du négoce. Ce sujet a récemment été porté devant le Gouvernement, le 12 juin dernier, par un parlementaire de la Creuse. En réponse, le ministre chargé de l'Industrie a reconnu l'existence d'une difficulté de fond concernant l'évaluation des bases fiscales et a indiqué que le Gouvernement était ouvert à une réflexion dans le cadre du PLF 2027. Prenant acte de cette ouverture, la FDMC a pris contact avec plusieurs parlementaires et représentants du ministère afin de relayer les difficultés rencontrées par la profession.

### NAF 2025 et code APE : mieux qualifier les activités pour mieux représenter les entreprises



À l'occasion de la réunion de la Commission des comptes nationaux du 18 juin dernier, un point d'attention particulier a été porté sur le changement des codes APE au 1er janvier 2027. Il a été confirmé que cette évolution ne constitue pas seulement un changement de nomenclature, mais un enjeu de fiabilisation des données économiques. Les premiers retours montrent que la correction individuelle en ligne reste très peu utilisée par les entreprises. La qualité des nouveaux codes dépendra donc largement des enquêtes sectorielles annuelles et de la précision des déclarations réalisées. Les entreprises devront notamment veiller à détailler correctement la ventilation de leur chiffre d'affaires par catégories de produits. Cette précision devient déterminante pour distinguer certaines activités, notamment entre commerce spécialisé et commerce non spécialisé. La FDMC suivra attentivement cette transition afin de sécuriser la bonne représentation du négoce de matériaux dans la nouvelle nomenclature.

### REP Emballages professionnels : la FDMC demande le report de l'entrée en vigueur du dispositif



La DGPR organisait le 22 juin dernier, une réunion de lancement de la filière REP des emballages professionnels, en présence des parties prenantes dont la FDMC. Cette réunion devait permettre de préciser les modalités opérationnelles du dispositif, dont l'entrée en vigueur reste à ce stade, fixée au 1er juillet 2026. À quelques jours de l'échéance, des incertitudes importantes demeurent, en particulier sur l'identification précise du metteur en marché ou du producteur responsable au sens de la REP. Dans ces conditions, la FDMC considère que la filière ne peut être regardée comme pleinement prête pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2026. Elle poursuit donc son action auprès des pouvoirs publics pour obtenir un report de cette échéance, indispensable afin de sécuriser les adhérents concernés. Un NÉGOCE MÉMO consacré à la REP des emballages professionnels est disponible sur le site de la FDMC.

### Adaptation des logements à la perte d'autonomie : la FDMC participe aux travaux du Comité des parties prenantes.



La FDMC a pris part le 17 juin dernier, aux travaux de cette instance, pilotée par le ministère du Logement en coordination avec France Silver Eco et l'ANAH pour suivre le déploiement des politiques d'adaptation du logement. Les échanges ont notamment porté sur les solutions de financement du maintien à domicile ainsi que sur le suivi du dispositif MaPrimeAdapt', dont les derniers éléments chiffrés pour 2025 ont été présentés par l'Anah. Cette réunion a également été marquée par la présentation de la charte « Massifier l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ». La participation de la FDMC à ce comité permet de rappeler le rôle que jouent les négoce de matériaux dans cette politique publique : information des professionnels, disponibilité des produits adaptés, accompagnement des artisans et contribution à la diffusion de solutions concrètes dans les territoires. La FDMC poursuivra son implication dans ces travaux afin que les distributeurs soient pleinement associés à la massification de l'adaptation des logements.

### Nouveau Code APE en 2027



À compter du 1er janvier 2027, l'INSEE appliquera une nouvelle version de la Nomenclature d'Activités Française (NAF), entraînant la mise à jour des codes APE attribués aux entreprises. Le code APE est largement utilisé par les administrations et les organismes sociaux, pour déterminer les obligations fiscales et sociales applicables à l'entreprise. Il figure également sur le bulletin de paie de vos collaborateurs.

**Pour le secteur du commerce de gros de bois et de matériaux de construction, le code APE 46.73A sera remplacé par le code 46.83G.**

Les entreprises seront donc tenues de contrôler et de mettre à jour leurs documents administratifs pour intégrer ce nouveau code.

### Canicule : adoptez les bons réflexes de prévention



La France connaît actuellement un épisode de fortes chaleurs, avec plusieurs départements placés en vigilance rouge « canicule extrême ». Ces conditions météorologiques exceptionnelles peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et la sécurité des salariés.

Afin d'évaluer les risques pour vos collaborateurs et de mettre en place les mesures de prévention adaptées, la FDMC met à votre disposition dans votre espace adhérent un NÉGOCE-MÉMO dédié aux recommandations à suivre en période de fortes chaleurs.

Ce document pratique rappelle les principales mesures à mettre en œuvre : organisation du travail, aménagement des horaires, accès à l'eau potable, surveillance des salariés les plus exposés.

### La FDMC, un réseau régional dynamique



Deux Assemblées générales régionales successives, les 19 et 22 juin. La première, à Marsillargues, réunissait le Syndicat des négociants en matériaux de construction Hérault / Gard / Lozère sous la présidence de Nicolas Manen. La seconde, à Pont-Evêque, rassemblait la FDMC Normandie sous la présidence de Guillaume Lefebvre.

Des adhérents inquiets des développements à venir de la REP PMCB mais satisfaits de la levée à venir de l'obligation de collecter qui n'était plus acceptable au regard du désengagement de plus en plus avéré des éco-organismes. Séquence conviviale en Hérault / Gard / Lozère avec un mentaliste bluffant et lancement du Club RH en Normandie, le 4ème actif piloté par une région de la Fédération.

Un réseau dynamique qui incarne la combativité des distributeurs de matériaux de construction dans un marché atone et toujours plus complexe.

FDMC  
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction  
215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris  
[www.fdmc.org](http://www.fdmc.org) Email : [federation@fdmc.org](mailto:federation@fdmc.org)

